

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 AOUT 2021

Présents Mme Mrs. : Régine REMILLON – Esther VACHOUX – Marie BAUD – Jacky DURET - Maryse MICHALAK – Ludovic TROTTET – Sandrine REY – Sylvia DUSONCHET – Laurent FORT – Mickael TISSOT – Etienne MERLIER – Cinthya MIQUET-SAGE

Absents Excusés Mmes Mr. : Frédérick AESCHLIMANN - Alexandra DUPANLOUP - Marylène DAIGUEMORTE (pouvoir à Mme Remillon)

Public : 0

- Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du conseil municipal du 29 juillet 2021, les élus l'approuvent à l'unanimité.

Sur proposition de Madame le Maire, **Le conseil municipal après avoir délibéré** :

- Autorise la création d'un marché communal hebdomadaire, dont l'offre sera alimentaire et non alimentaire, le mercredi de 16 heures à 19 heures.

Autorise Mme Le Maire à définir par arrêté les modalités d'organisation de ce marché et le contenu du règlement intérieur y afférent ainsi que de prendre toute mesure utile pour sa mise en place.

- Instaure un droit de place pour les professionnels qui souhaitent être présents sur ce marché en votant un tarif de 1€ le mètre linéaire.
- Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 (instruction la plus récente du secteur public local) au 1^{er} Janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature M14.

- Le conseil municipal accepte les devis suivants :

Busage fossé Chez Janton : 5 750€ H.T. (BF TP) – Dégraissage Hotte Cuisine Salle des fêtes et remplacement moteur : 1 175€ H.T. (Ste Hot Clean) – Entretien marquage voirie : 3 841€ H.T. (Aximum) - Branchement Eau groupe scolaire : 352,80€ (S.R.B.).

Dates à retenir :

1^{er} septembre : Repas de pré-rentrée avec le corps enseignement, les élus et les employés.

11 septembre : Journée de découverte des Usses organisée par le Syndicat de

rivières, r-assemblement à l'abri des chasseurs Arbusigny

18 Septembre : Matinée « Arbu Propre » à l'occasion du Cleanup Day (nettoyage mondial de la planète)

23 Septembre : Réunion d'information concernant un projet de réseau de chaleur pour le Chef-Lieu » organisée par la communauté de communes Arve et Salève-la fruitière-La Commune

24 Septembre : Réunion publique concernant la pollution lumineuse (extinction des candélabres la nuit)

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 ET Code des Communes Art. R121-9.

Maryse MICHALAK

Secrétaire de séance

Régine REMILLON

Maire,